

droit légal de faire grève, ce qui risque, d'ici la fin du mois, d'interrompre les services postaux. Nous espérons tous que cela ne se produira pas. Ce qui m'inquiète personnellement, et c'est la raison de ma question, c'est la date qui a été prévue pour l'ajournement du Parlement. On a constaté par le passé que les leaders syndicaux s'arrangeaient pour que les grèves commencent après l'ajournement du Parlement de telle sorte qu'il ne puisse intervenir pour régler une situation qui pose des problèmes sérieux pour le public à moins d'être rappelé.

En conséquence, honorables sénateurs, j'aimerais d'abord savoir si le gouvernement a envisagé l'éventualité de cette grève et les conséquences qu'elle pourrait avoir pour les Canadiens. D'autre part, j'aimerais savoir si le gouvernement dispose des pouvoirs nécessaires pour faire face à une telle situation sans avoir à rappeler le Parlement? En raison de la tenue à Ottawa du sommet économique, une telle éventualité poserait de graves problèmes. Les sénateurs libéraux seront d'accord avec moi pour reconnaître qu'en raison des difficultés auxquelles doivent faire face les petites entreprises—je veux parler des problèmes financiers, des taux d'intérêt élevés en particulier—il serait absolument désastreux, selon moi, que le gouvernement permette que les Postes qui constituent un service essentiel puissent être en grève pendant une période indéterminée. Même une grève d'une semaine serait désastreuse.

En d'autres termes, ma question est la suivante: Le gouvernement a-t-il envisagé les possibilités qui s'offrent à lui? Plus précisément, le gouvernement dispose-t-il actuellement des pouvoirs nécessaires pour faire face à la situation au cas où une grève serait déclenchée? Au cas où le gouvernement ne disposerait pas de ces pouvoirs, et compte tenu de la date d'ajournement prévue, il faudrait se pencher immédiatement sur la question afin de disposer des pouvoirs nécessaires avant l'ajournement du Parlement. Cela vaudrait mieux à mon avis que de courir le risque d'une grève et de devoir ensuite rappeler le Parlement pour régler une telle situation.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le gouvernement suit la situation de très près. Je dois néanmoins prendre note de la question. Le gouvernement ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour régler seul un conflit de travail de cette sorte. J'attends que le ministre du Travail nous fournisse de plus amples renseignements à ce sujet.

Le sénateur Manning: Si vous me le permettez, je poserai une question supplémentaire. Si l'on en juge par les expériences passées je ne pense pas seulement au ministère des Postes, mais également aux grèves qui ont affecté d'autres services publics essentiels—ne serait-il pas préférable que le gouvernement prévoit une loi d'urgence qu'il pourrait invoquer dans des situations de ce genre afin de protéger le public contre une telle éventualité sans avoir à convoquer le Parlement et occasionner ainsi des dépenses, et les retards inévitables pour permettre la mise en branle de ce processus?

Si je soulève cette question, c'est pour demander au gouvernement, s'il étudie l'éventualité d'une grève des Postes, d'élargir son examen pour voir s'il ne serait pas possible de prévoir de façon générale des moyens qui lui permettrait de faire face à une situation de ce genre pendant l'intersession.

[Le sénateur Manning.]

Le sénateur Perrault: Assurément, l'honorable sénateur Manning avance une suggestion intéressante. La question des grèves, des lock-out et de l'intérêt général suscite beaucoup d'intérêt non seulement chez tous les partis politiques canadiens mais aussi chez tous les sénateurs et députés. Assurément le gouvernement est prêt à entendre les vues des honorables sénateurs sur cette importante question.

Je suis certain que l'honorable sénateur Manning sait qu'un grand nombre de ces arrêts de travail surviennent dans des secteurs qui ne relèvent pas de la compétence du fédéral. Bien sûr que les Postes relèvent de la compétence fédérale, mais la grève des policiers de Halifax, dans les provinces Maritimes, relève de la compétence provinciale.

C'est une question grave et il se pourrait qu'à un moment ou l'autre, un comité du Sénat se penche sur ce qui est devenu une question très grave aux yeux de nombreux Canadiens.

L'honorable Robert Muir: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le distingué honorable sénateur Manning. J'aurais cependant cette précision à demander au leader du gouvernement. N'est-il pas exact que c'est en vertu d'une loi votée par le gouvernement du Canada, votée à l'autre endroit et ici-même, que les employés du gouvernement ont le droit de faire la grève après avoir négocié en bonne et due forme? Je sais que la convocation des Chambres durant des vacances parlementaires soulève de nombreux problèmes et inconvénients. Cependant, la loi existe. Comme l'a dit le leader du gouvernement, un grand nombre d'autres conflits—lock-out, grèves sauvages et autres—ne sont pas le fait d'employés du gouvernement fédéral. C'est pourquoi le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir relativement à ces conflits.

Simplement pour confirmer ma propre appréhension, n'est-ce pas le gouvernement actuel, et je suppose le Sénat, qui a voté cette loi?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Muir vient d'apporter un excellent argument. Sauf erreur, on a octroyé aux employés fédéraux le droit à la négociation collective avec l'appui de tous les partis politiques du Canada. Il ne serait pas approprié d'avoir un mécanisme qui supprimerait le droit à la négociation collective s'il survenait certains inconvénients pour le public. Bien sûr, il est arrivé que l'intérêt général ait été si gravement menacé que les gouvernements aient dû intervenir. Effectivement, le Sénat a participé à de telles interventions et nous le savons tous.

Mais l'argument du sénateur Muir reste valable. Nous ne pouvons, d'une part, accorder le droit à la libre négociation collective et d'autre part, le suspendre arbitrairement au moindre prétexte.

LE PIPE-LINE DU NORD

LE FINANCEMENT

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, j'ai trois réponses différées à des questions qui m'ont été posées le 9 juin dernier. Ces réponses renferment des renseignements passablement importants pour un certain nombre de sénateurs ici présents. Je suis disposé à lire les réponses au complet, mais comme elles sont plutôt longues, je demande à ce qu'elles soient tenues pour lues.